



## Le Président

Madame Elisa FERREIRA  
Commissaire européenne à la Cohésion et  
aux Réformes  
de la Commission européenne  
Rue de la Loi B-1049 Bruxelles  
BELGIQUE

Bordeaux, le

15 JUIN 2021

Madame la Commissaire,

Comme toutes les régions françaises, la Région Nouvelle-Aquitaine s'est lancée depuis près de deux ans dans l'exercice d'élaboration des programmes européens régionaux au titre de la politique de cohésion. Vous connaissez ma détermination et mon engagement européen depuis longtemps et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous avons engagé cette élaboration en fédérant autour de la Région l'ensemble des partenaires pour construire un programme adapté aux enjeux et aux besoins des acteurs du territoire. Deux premières versions du programme FEDER-FSE+ (V0 et V1) ont été élaborées et validées par l'ensemble des partenaires régionaux avant d'être transmises en 2020 à vos services. Dans le même temps, nous participons de façon très étroite et très constructive à l'élaboration de l'accord de partenariat au niveau national avec les services de l'Etat, et plus particulièrement l'ANCT, autorité coordinatrice.

Nous avons parfaitement intégré les nouvelles orientations des programmes 2021-2027, notamment l'importance de la lutte contre le changement climatique et la nécessaire transition qu'elle implique, à laquelle nous souscrivons totalement, nous proposons d'ailleurs, d'y consacrer 40% des crédits FEDER, soit bien au-delà de l'exigence réglementaire attendue pour une région en transition comme Nouvelle-Aquitaine. Toutefois, depuis quelques semaines, les échanges avec vos services sur le FEDER 2021-2027 n'ont pas permis d'aboutir à une position équilibrée sur quelques sujets, certes techniques ; mais qui conditionnent une bonne mise en œuvre des programmes et l'atteinte des objectifs ambitieux du Green deal. Je constate en outre que l'état actuel des négociations sur l'accord de partenariat ne permettrait pas à mes



yeux une finalisation rapide tant de l'accord de partenariat que des programmes régionaux FEDER-FSE+.

Or, comme vous avez eu l'occasion de le souligner dans vos récentes déclarations, les régions mènent effectivement de front la négociation des plans de relance aux niveaux européen (REACT) et régional (déclinaison de France Relance et le plan régional de relance) et la construction des programmes 2021-2027, pour lesquels il est important que nous puissions avancer rapidement. La crédibilité de l'action de l'Union européenne et la pertinence de la politique de cohésion sont en jeu auprès de nos concitoyens.

Les points de blocage sont connus et partagés par l'ensemble des régions françaises. Je crois qu'un point d'équilibre est possible, c'est pourquoi, je souhaite par le présent courrier vous faire des propositions concrètes qui permettraient la prise en compte des positions de la Commission et de celles des régions.

D'abord, s'agissant du soutien que pourrait apporter le FEDER aux grandes entreprises. Je suis, depuis des années, un fervent défenseur d'une politique de ré-industrialisation à l'échelle régionale. Cette politique passe bien entendu par un soutien important au tissu de PME de la région afin de créer notamment une classe d'entreprises de taille intermédiaire qui, sans être des grands groupes internationaux, pourront rayonner au-delà de la région. Pour autant, le soutien à l'économie locale passe bien souvent par une structuration et un accompagnement des entreprises de taille intermédiaire, autour de 500 à 3 000 salariés, présentes sur le territoire.

Je partage votre souhait de prioriser le soutien aux PME dans le cadre du prochain programme. Néanmoins, je souhaite que les dispositions du projet de règlement faisant l'objet d'un accord en trilogue, permettant d'aider sous conditions les grandes entreprises, soient pleinement intégrées à l'accord de partenariat pour la France. A ce stade, vos services tiennent une position très restrictive sur ce point en considérant que seules les PME doivent être soutenues par du FEDER. Cette position me semble peu adaptée à la réalité de nos territoires où les entreprises de plus de 250 salariés ne doivent pas toutes être vues comme des grands groupes multinationaux ayant accès aux financements des marchés financiers. Nous disposons en Nouvelle-Aquitaine d'un réseau structurant d'entreprises de taille intermédiaire dans les secteurs stratégiques qui ont besoin d'être accompagnées. De plus, je crois important de laisser la faculté aux Etats-membres de pouvoir appliquer de façon différenciée cette orientation notamment au regard de la situation socio-économique des régions françaises. Je souhaite donc que les investissements productifs dans les grandes entreprises puissent être financés par le FEDER conformément au projet de règlement :

- lorsqu'ils supposent une coopération avec des PME aux fins d'activités de recherche et d'innovation,

- lorsqu'ils soutiennent principalement des mesures en matière d'efficacité énergétique et en faveur des énergies provenant de sources renouvelables,
  - lorsqu'ils sont effectués dans les petites entreprises de taille intermédiaire et les entreprises de taille intermédiaire au sens au moyen d'instruments financiers,
- ou
- lorsqu'ils sont effectués dans des petites entreprises de taille intermédiaire dans le contexte d'activités de recherche et d'innovation.

Cela nous permettrait notamment la mobilisation de fonds sur les projets de rupture technologique ou encore d'IPCEI (Projet Important d'Intérêt Européen Commun) comme nous l'avons expérimenté en Nouvelle-Aquitaine avec un soutien important accordé au programme « batteries ». Des critères concernant le lien avec la S3 ou l'impact des projets sur le territoire seront mis en place en région pour s'assurer de l'intérêt pour le territoire. De même, concernant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, cette ouverture nous permettra de participer à l'atteinte des objectifs fixés au niveau de l'Union européenne par le Green Deal.

S'agissant de la possibilité pour les collectivités locales de porter des projets FEDER, qui est intimement liée à la question du soutien aux grandes entreprises, vos services nous ont indiqué que les collectivités locales pouvaient porter des projets financés par le FEDER. Je m'en réjouis mais mon inquiétude ne porte pas tant sur l'éligibilité des collectivités au FEDER que sur la capacité des collectivités locales françaises à ne pas être considérées comme des grandes entreprises lorsqu'elles agissent en secteur concurrentiel.

Sans accord explicite de la DG concurrence, qui devra être opposable en cas d'audits, cela rendra quasi-impossible le soutien par le FEDER des projets notamment en matière d'efficacité énergétique portés par exemple par des bailleurs sociaux ou de développement des énergies renouvelables qui sont bien souvent portés par des collectivités (réseaux de chaleur, etc.). Je vous alerte sur le fait que les objectifs environnementaux ambitieux du programme FEDER que nous avons intégrés en fixant par exemple à 40 % la part des crédits FEDER consacrés à l'objectif stratégique 2, devraient ainsi sérieusement être revus à la baisse.

S'agissant justement du développement des énergies renouvelables, j'ai déjà évoqué ci-avant la question liée aux projets portés par les grandes entreprises. De la même façon, la position des services de la Commission est assez restrictive jusqu'à aujourd'hui en limitant le soutien aux technologies dites « non matures ». Cette qualification est très subjective, la maturité d'une technologie se mesurant à l'amortissement des coûts d'apprentissage et de développement dans son accès au marché. Si l'appréciation est trop stricte, des technologies émergentes, maîtrisées au plan technologique mais devant encore amortir des coûts de développement

significatifs n'auront pas accès aux financements de l'Union. Je pointe ainsi pour ma part, un risque important de non-atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés aux niveaux européen, national et régional si la politique de cohésion n'est pas en mesure de nous accompagner. Ainsi, une ouverture du FEDER au soutien des capacités de production et de distribution d'énergie renouvelable ou produite localement (notamment méthanisation) à toutes les entreprises est incontournable afin d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Je crois en outre nécessaire de laisser à l'échelon régional une marge d'appréciation pour soutenir ces projets en prenant appui par exemple sur une limitation du taux de rentabilité dans le niveau d'aide attribué.

S'agissant enfin de la mobilité urbaine durable, les services de la Commission nous ont indiqué que le soutien au matériel roulant ne pourrait être intégré dans le futur programme FEDER. Hors, dans une région comme Nouvelle-Aquitaine, le secteur des transports est le premier émetteur de GES avec 41% du total des émissions au niveau régional. C'est pourquoi, je propose que le FEDER puisse intervenir par le biais de subventions pour soutenir l'équipement en matériel roulant pour les technologies les plus avancées (hydrogène) pour des projets expérimentaux ou exemplaires. Il ne serait pas question de financer des flottes de véhicules mais bien d'impulser une dynamique afin que les offres se structurent. J'ajoute que le financement de ces matériels entraîne une très forte visibilité de l'Union européenne sur les territoires, et il serait dommage de se priver de cette exposition pour la politique de cohésion.

Je suis convaincu que vous mesurez l'importance de ces programmes pour les régions françaises qui sont dans une situation singulière au regard d'autres régions européennes. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a de très fortes disparités entre les régions françaises, j'en veux pour preuve les derniers chiffres publiés par Eurostat en février 2021 qui illustrent un net décrochage des régions françaises avec certaines situations comme le Limousin, part intégrante de Nouvelle-Aquitaine depuis la fusion des régions en France, qui affiche un PIB moyen par habitant en standard de pouvoir d'achat de 73% de la moyenne UE, ce qui la classerait dans les régions les moins développées. Cette hétérogénéité des régions doit impliquer une application différenciée des priorités décidées au niveau européen pour la France.

Enfin, je terminerai en regrettant que les priorités formalisées dans la communication de la Commission sur le semestre européen 2019 et son annexe D, n'aient pas été révisées à l'aune de la crise sanitaire et économique qui nous frappe depuis mars 2020 et qui emporte des conséquences économiques et sociales sur le long terme pour nos territoires.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de prendre en compte les positions exprimées dans ce courrier, qui sont je crois très largement partagées par les régions françaises dans le cadre de l'élaboration des programmes européens.

Je reste à votre disposition ainsi que mes services pour échanger sur ces sujets à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Madame la Commissaire, l'expression de ma haute considération.

*très cordialement*



**Alain ROUSSET**

Copie à :

- Franz Timmermans, Vice-Président de la Commission,
- Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales,
- Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique,
- Clément Beaune, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères,
- Philippe Leglise-Costa, Représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne,
- Yves Le Breton, Directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires,
- Renaud Muselier, Président de Régions de France.